



Renvoi en départage -honoraires supplémentaires à mon avocat !!

Par **Johnbrego_old**, le **27/01/2009** à **20:53**

Bonjour,
je viens de passer aux prudhommes pour une affaire contre un employeur .

Le résultat étant un renvoi en départage . Donc une nouvelle plaidoirie est obligatoire .

Que faut t'il faire dans ces cas là ..

Mon avocat est t'il en droit de me demander des honoraires supplémentaires , ou doit t'il m'assister dans cette nouvelle plaidoirie .

Par **Johnbrego_old**, le **02/09/2009** à **23:06**

Bonjour,

Je fais remonter mon message car mon renvoi en départage est prévu le 2 décembre , et suis surpris de ne pas avoir de réponse .;
Est ce si compliqué que ça..

Qui peut m'éclairer un peu , car mon avocat actuel n'a pas l'air de trop suivre.et d'échanger les informations.;

Exemple: avant la 1ere instance je n'ai pas eu connaissance des pièces produites par

l'adversaire ni m[^]me été informé .. est ce normal ???

Par **Beatrice**, le **11/12/2010** à **19:44**

Bonjour,
Pouvez-vous ma dire comment cela c'est terminé. Je suis dans la même situation en ce moment.

Par **Johnbrego_old**, le **11/12/2010** à **20:30**

Bonjour Béatrice,

après relecture de la convention d'honoraires que j'avais signé a l'époque avec l'avocat ,... il y avait bien prévu accessoirement des frais de 200 Euros en cas de nouvelle plaidoirie pour le départage ...donc je n'avais rien a dire et c'était donc normal.

de ce fait en sus, cela a donc été jugé par un juge professionnel et donc pour 200 Euros uniquement l'avocat a fait sa nouvelle plaidoirie devant le JUGE professionnel .

voila , donc si tu as eu une convention d'honoraires lorsque tu as choisi ton avocat , relis là bien avant .

Bref a l'arrivée j'ai gagné, mais ai fait quand même demandé que l'avocat plaide mes arguments pour la partie non technique.

a l'arrivée je n'ai aucun regret d'avoir pris cet avocat ..et ne suis pas persuadé que j'aurais gagné seul.. car mon problème était vraiment pas évident pour un profane.
maintenant tout dépend de ton cas .

Par **Beatrice**, le **11/12/2010** à **21:35**

Je te remercie, je vais vérifier mon contrat.

Par **DSO**, le **12/12/2010** à **09:22**

Bonjour,

Il est normal qu'il y ait un surcoût. Toute peine mérite salaire (honoraire dans ce cas précis).
Votre avocat n'est bien entendu pas responsable d'un renvoi en départage. Cela lui

occasionne une perte de temps supplémentaire, même si le dossier est déjà fait.

Cdt,
DSO